

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERMONT

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
10	07	07

### **SEANCE DU 25 AOUT 2025**

Convocation :  
2 octobre 2025

Affichage :  
14 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Bermont, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur le Maire, Pascal GROSJEAN.

Etaient présents : BAUDIN Jocelyne, COULOT Catherine, GROSJEAN Pascal, GUYOD Lionel, JEAMBRUN Gilles, MARTIN Bruno, PETITE Patrice

Absents-excusés : BRUGNONI Pierre, FENOLLAR Anne-Laure, MARTIN Patricia

Secrétaire de séance : Catherine COULOT

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 août 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 août 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,  
Pascal GROSJEAN



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 14 octobre 2025

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERMONT

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
10	08	08

### **SEANCE DU 25 AOUT 2025**

Convocation :  
2 octobre 2025

Affichage :  
14 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Bermont, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur le Maire, Pascal GROSJEAN.

Etaient présents : BAUDIN Jocelyne, BRUGNONI Pierre (arrivé à ce point de l'ordre du jour), COULOT Catherine, GROSJEAN Pascal, GUYOD Lionel, JEAMBRUN Gilles, MARTIN Bruno, PETITE Patrice

Absents-excusés : FENOLLAR Anne-Laure, MARTIN Patricia

<b>OBJET :</b>
<b>Approbation des dispositions de l'aménagement forestier de la forêt communale de Bermont</b>
<b>Période d'application 2025-2044</b>
<b>Délibération n° 2025/28</b>

Secrétaire de séance : Catherine COULOT

Le 19 janvier 2023, à la suite de l'application au régime forestier de 9,7685 ha, la surface de la forêt communale a considérablement évolué (de 24,1520 ha initiaux à 33,9205 ha). Elle a augmenté de + 40 %. Ceci nécessite une **révision anticipée** de l'aménagement forestier prévu pour la période 2020-2039.

L'Office National des Forêts a effectué les analyses nécessaires sur la forêt communale de **BERMONT** : milieu naturel, analyses techniques et économiques pour établir un nouveau plan de gestion de la forêt communale. Celui-ci a notamment pour objectif de déterminer les plans d'actions (coupes et travaux). Un tableau des prévisions des recettes et des dépenses est également présenté aux élus municipaux pour la période **2025-2044**.

Le Maire indique que le Conseil est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement forestier 2025-2044 de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article **L.212-1 du Code forestier**.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement.
- La définition des objectifs assignés à cette forêt.
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Une série unique caractérise la forêt communale de **BERMONT** au regard des enjeux de **production**, des enjeux **sociaux** (protection des paysages, accueil du public) et des enjeux **écologiques** (protection des milieux).

Il est prévu de poursuivre la conversion des peuplements issus de Taillis-Sous-Futaie. Sur les 33,92 ha de superficie totale, les 3 modes de traitement retenus sont ceux de :

- ❖ La « futaie régulière » sur **13,28 ha** en sylviculture - avec un groupe de régénération GR de :
  - 2,23 ha en « régénération à entamer et à poursuivre » (2\_rl)
    - 2,25 ha en « régénération commencée à terminer » (4\_rt)

Ainsi que :

- 1,30 ha en « reconstitution » après récolte d'épicéas coupés à ras pour raison sanitaire (15\_rc)
  - 2,53 ha en « jeunesse » (amélioration de jeunes futaies) (1\_j et 3\_j)
  - 4,41 ha en « amélioration de jeunes futaies feuillues » (5\_aj et 6\_aj)
  - 0,56 ha en « amélioration de taillis-sous-futaie en conversion » (12\_a)
- ❖ **La « futaie irrégulière » sur 18,77 ha** en sylviculture – classés en « irrégulier et conversion (en irrégulier) ». ( 7\_i ; 8\_i ; 9\_i ; 10\_i ; 11\_i ; 13\_i ; 16\_i ; 17\_i ; 18\_i).
- ❖ Des zones classées « **hors sylviculture** » sur 1,87 ha (soit 5 % de la forêt), comprenant :
- ➔ **0,69 ha déboisé / hors sylviculture ‘par nature’** ; soit :
  - 0,20 ha de vide boisable/ancien dépôt de déchets verts (11\_i)
  - 0,48 ha d'emprise du pipeline (18\_i)
- ➔ **1,18 ha boisés / hors sylviculture ‘par destination’** ; avec des mesures particulières en faveur de la biodiversité ; soit :
  - 0,70 ha en îlot de « sénescence » (11\_s) sous ‘Contrat de gestion écologique’ avec APRR (mesures compensatoires / A36 - nœuds routier de Sevenans).
  - 0,48 ha « à vocation écologique » (14\_ye).

Détail des unités de gestion dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le mixage entre plusieurs modes de traitements (régulier, irrégulier, hors sylviculture) devrait permettre d'accroître le développement d'une « **forêt mosaïque** » à priori plus résiliente face au changement climatique, avec un patchwork d'espaces, dont certains seront plus axés sur :

- La production de bois
- L'accueil du public, le paysage, le cadre de vie
- La protection de l'environnement et de la biodiversité (ilot de sénescence, zone à vocation écologique)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le document d'aménagement forestier proposé par l'Office National des Forêts pour la période 2025-2044.

**VALIDE** le programme de gestion proposé dans le cadre du document de révision anticipée de l'aménagement de la forêt communale de Bermont.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,  
Pascal GROSJEAN



## Annexe

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	Rotation	Observations
Code	Libellé								
REGP	Régénération à entamer et à poursuivre	2	2_rl	2,23	2,23	2,23	1,00	apériodique	Régénération élargie sur toute la parcelle dont 1 ha à terminer
REGC	Régénération commencée à terminer	4	4_rt	2,25	2,25	0,00	2,25	apériodique	Régénération stricte sur 2,25 ha déjà ouverts et à terminer
REC	Reconstitution	15	15_rc	1,30	1,30			aucune récolte	Reboisement après récolte de peuplement sinistre (épicéas à ras)
JEU	Amélioration de jeunes futaies (feuilles et résineuses)	1	1_j	1,09	1,09			6 à 8 ans	(jeunesse)
JEU	Amélioration de jeunes futaies (feuilles et résineuses)	3	3_j	1,44	1,44			6 à 8 ans	(jeunesse)
AMEJF	Amélioration jeune futaie feuillue	5	5_aj	2,26	2,26			10 à 12 ans	
AMEJF	Amélioration jeune futaie feuillue	6	6_aj	2,15	2,15			10 à 12 ans	
AMETS	Amélioration de Taillis Sous Futaie en conversion	12	12_af	0,56	0,56			10 à 12 ans	
IRR	Irrégulier et conversion	7	7_i	2,10	2,10				
IRR	Irrégulier et conversion	8	8_i	1,96	1,96				
IRR	Irrégulier et conversion	9	9_i	1,97	1,97				
IRR	Irrégulier et conversion	10	10_i	1,95	1,95				
IRR	Irrégulier et conversion	11	11_i	0,97	0,77				
IRR	Irrégulier et conversion	13	13_i	2,17	2,17				
IRR	Irrégulier et conversion	16	16_i	3,11	3,11				
IRR	Irrégulier et conversion	17	17_i	2,90	2,90				
IRR	Irrégulier et conversion	18	18_i	2,33	1,84				
ILS	Ilot de sénescence	11	11_s	0,70	0,00			aucune récolte	Contrat de gestion écologique APRR
HSYEC	HORS sylviculture à vocation écologique	14	14_ye	0,48	0,00			aucune récolte	
Totaux				33,92	32,05	2,23	3,25		

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERMONT

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
10	08	08

### **SEANCE DU 25 AOUT 2025**

**Convocation :**  
2 octobre 2025

**Affichage :**  
14 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Bermont, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur le Maire, Pascal GROSJEAN.

**Etaient présents :** BAUDIN Jocelyne, BRUGNONI Pierre, COULOT Catherine, GROSJEAN Pascal, GUYOD Lionel, JEAMBRUN Gilles, MARTIN Bruno, PETITE Patrice

**Absents-excusés :** FENOLLAR Anne-Laure, MARTIN Patricia

#### **OBJET :**

**Enfouissement des réseaux secs Rue de Chatenois**

**Demande de subvention au titre du fond d'aide aux communes 2026 du Conseil Départemental  
90**

**Délibération n° 2025/29**

**Secrétaire de séance :** Catherine COULOT

Considérant le projet d'enfouissement des réseaux secs rue de Chatenois, pour un montant des travaux estimatif de 195 504.82 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**SOLLICITE** une subvention au titre du fond d'aide aux communes 2026, pour un montant de 50 000 € afin de pouvoir mener à bien la réalisation de ce projet ;

**ADOPTE** ledit programme à hauteur de 179 405.74 € HT pour les travaux et à 16 099.08 € HT pour les frais d'études, soit un total de 195 504.82 € HT ;

**DIT** que les crédits budgétaires seront inscrits au budget communal ;

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,  
Pascal GROSJEAN



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 14 octobre 2025

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERMONT

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
10	08	08

### **SEANCE DU 25 AOUT 2025**

Convocation :  
2 octobre 2025

Affichage :  
14 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Bermont, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur le Maire, Pascal GROSJEAN.

Etaient présents : BAUDIN Jocelyne, BRUGNONI Pierre, COULOT Catherine, GROSJEAN Pascal, GUYOD Lionel, JEAMBRUN Gilles, MARTIN Bruno, PETITE Patrice

Absents-excusés : FENOLLAR Anne-Laure, MARTIN Patricia

Secrétaire de séance : Catherine COULOT

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil, qu'il est saisi d'une demande de subvention reçue de l'association LA BERMONTAGNE.

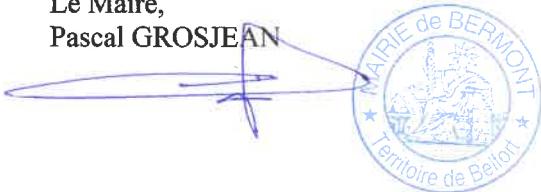
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 100 € à l'association LA BERMONTAGNE.

**DIT** que les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 65748 du budget communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,  
Pascal GROSJEAN



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 14 octobre 2025